



Arles, le 5 avril 2016,

Objet : loi travail

Monsieur le Député,

Depuis le début de la mandature, vous avez apporté votre soutien aux gouvernements de M.M. Ayrault et Valls, et vous avez apporté votre suffrage aux lois qui ont été soumises à votre approbation.

Nous vous avons plusieurs fois expliqué notre désaccord et notre désapprobation : loi sur les retraites, loi dite de sécurisation de l'emploi, loi Macron, loi Rebsamen, loi MAPTAM, loi NOTRe, lois de financement de la sécurité sociale.... Mais, là, avec la loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », dite loi travail et présentée par Mme M. ElKhomri, c'est vraiment la loi de trop!

Nous sommes pour réécrire le droit du travail.

Une réécriture qui permette aux salariés, aux privés d'emploi, de bien travailler, de gagner dignement leur vie, de recevoir la rémunération correspondant à la valeur des richesses qu'ils créent, de pouvoir faire des projets de vie, d'avoir du temps pour la vie sociale, familiale, les loisirs, le sport, une réécriture qui permette la démocratie dans l'entreprise et ne laisse pas les choix stratégiques aux seuls actionnaires ou banquiers, une réécriture qui encourage la négociation collective et l'intervention des salariés et de leurs syndicats dans l'entreprise, dans la branche, à l'interprofessionnel, une réécriture qui respecte la hiérarchie des normes et le principe de faveur, une réécriture qui ne favorise pas le dumping social, une réécriture qui laisse la possibilité au juge prud'homal de trancher les conflits, une réécriture qui permette les parcours de formation et de qualification professionnelles.

Mais las ! La loi présentée par Mme M. ElKhomri, dès le titre, n'a pas l'ambition du progrès social : « *loi visant à instituer...* ».

Et, dès l'article 1 §A-1du projet de loi, les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux, « *Les libertés et droits fondamentaux de la*

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

**☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgтарles.fr -
site :cgтарles.fr**

personne sont garantis dans toute relation de travail. Des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché. ». Les salariés ne peuvent pas être corvéables à merci, avoir toujours des incertitudes sur leurs emplois du temps, sur leurs dates de congés, sur la modulation de leur temps de travail, sur le fractionnement de leurs repos, craindre leur licenciement, et tout cela avec une révision à la baisse de la possibilité de recours au médecin du travail.

D'autre part, l'extension de la « garantie jeunes », par ailleurs déjà prévue, ne peut répondre à l'organisation de la précarité pour les jeunes qui est le corollaire ce projet de loi. L'enjeu pour la jeunesse c'est l'autonomie et la protection sociale. Les jeunes ont besoin de confiance, de respect. Ils veulent pouvoir vivre et travailler décemment. Ils veulent entrer dans le droit commun et ne plus être les plus précaires, les moins payés, les plus mal logés etc., c'est faire insulte à leur dynamisme et à leur énergie de leur demander de se satisfaire d'une intégration sociale caractérisée par un sur deux qui accède à un CDD de plus de 6 mois, puisque tel est le bilan de la « garantie jeune », pour les 35 000 « bénéficiaires » du dispositif expérimenté, alors que l'estimation est de 900 000 personnes sans emploi, sans formation, sans qualification.

Cette politique qui bafoue les droits fondamentaux et met le contrat au-dessus de la loi, attise la montée du populisme et du nationalisme, avec tous les dangers qui leur sont liés. Il est indispensable d'en changer.

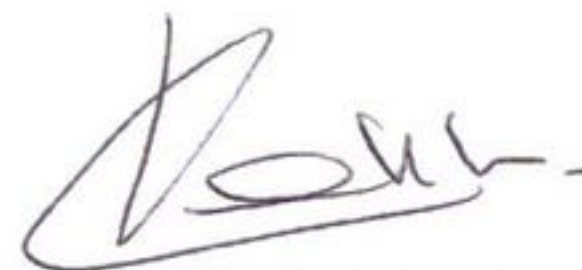
Le retrait du projet de loi est notre exigence. Ce n'est jamais perdre la face que de savoir écouter.

Nous vous demandons, Monsieur le Député, d'agir pour le retrait de ce texte et l'ouverture de discussions sur un droit du travail du XXIème siècle.

Nous sollicitons un rendez-vous pour vous préciser notre exigence.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération.

Pour les unions locales des syndicats CGT d'Arles et de Tarascon,



Catherine Panne
membre du bureau de l'UL CGT Arles

PJ : lettre commune nationale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL aux Présidents des Groupes à l'Assemblée Nationale.

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

**☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgftarles.fr -
site : cgftarles.fr**